

# **Reconnaissance des acquis – Mise en œuvre du mandat légal par l'Association suisse pour la formation des cadres (SVF-ASFC)**

Fritz Mommendey

Membre du comité et de la commission AQ  
de la SVF-ASFC

1. Le concept de formation de la SVF-ASFC
2. L'examen de spécialiste de la conduite d'un groupe avec brevet fédéral
3. Les dispositions légales
4. Les principes de la SVF-ASFC
5. La procédure concrète adoptée par la SVF-ASFC
6. Les expériences faites jusqu'ici
7. Les développements souhaitables pour demain

## **Le concept de formation de la SVF-ASFC**

- Structure modulaire
- Démarche interdisciplinaire
- Approche commune à plusieurs professions
- Mise en lien du management et du leadership

# Les trois niveaux du concept de formation de la SVF-ASFC

1. Examens modulaires  
(Certificat de module SVF-ASFC)
2. Examen professionnel  
(spécialiste de la conduite d'un groupe avec brevet fédéral)
3. Examen professionnel supérieur  
(expert/e dipl. en conduite organisationnelle)

# Spécialiste de la conduite d'un groupe avec brevet fédéral

## Admission

- Brevet fédéral d'aptitude
- 3 ans de pratique professionnelle
- 1 an d'expérience en qualité de responsable d'un groupe ou d'une équipe
- **Examens modulaires ou attestations d'équivalence requis**

## Examens modulaires

### Management Leadership

- Economie d'entreprise
- Comptabilité
- Droit
- Ressources humaines
- Organisation d'un groupe
- Gestion de projets
- Connaissance de soi
- Gestion de son temps
- Management d'une équipe
- Communication/information
- Gestion des conflits

## Examen professionnel

- Partie écrite (4 heures) :  
étude de cas, mise en réseau, interdisciplinarité
- Partie orale (1 heure) :  
Direction d'une séance d'équipe puis entretien  
réflexion

## Les dispositions légales

- Art. 9 LFPr : Encouragement de la **perméabilité**

« Les prescriptions sur la formation professionnelle garantissent la plus grande perméabilité possible au sein de la formation professionnelle ainsi qu'entre la formation professionnelle et les autres secteurs du système éducatif. »

« Les expériences, professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des filières habituelles sont dûment prises en compte. »

- Art. 4 OFPr

« La prise en compte des acquis est du ressort des organes compétents, dans le cas d'admission aux procédures de qualification. »

## Les principes de la SVF-ASFC (1)

- Reconnaissance de diplômes de formation formalisés
- Limitation aux modules de management
- Concentration sur les candidats désirant suivre un ou tous nos modules et sur les écoles intéressées par nos filières de formation
- Evaluation de formations et/ou de diplômes pour des équivalences générales sans demande (diplômes uni/HES, HFW, formation professionnelle supérieure, orientation commerciale)

## Les principes de la SVF-ASFC (2)

- Equivalence  $\neq$  égalité
- Compréhension restrictive de l'équivalence : ce qui peut effectivement être reconnu comme tel
- Durée de validité analogue à celle des certificats de modules
- Impact de l'équivalence : l'examen modulaire correspondant ne doit pas être effectué ; pas de prise en compte pour l'examen final

## **La procédure concrète adoptée par la SVF-ASFC**

- Demande écrite
- Description des objectifs de formation
- Documentation de la manière dont les compétences opérationnelles sont évaluées
- Diplômes/certificats
- Liste des moyens didactiques
- Décision de la commission AQ
- Possibilité de recours (commission de recours SVF-ASFC)

## Les expériences faites jusqu'ici

- Environ 30 écoles avec attestations d'équivalence pour les filières de formation
- En moyenne 10 demandes de personnes par an, dont 50 % sont approuvées
- Peu de personnes bénéficiant d'une équivalence générale passent l'examen professionnel ; pour l'heure, toutes avec succès

# **Les développements souhaitables pour demain**

Dans quelle direction souhaitons-nous aller ?

## Objectifs de la **perméabilité**

- Accorder une signification plus importante à l'apprentissage tout au long de la vie
- Garantir les chances de formation
- Pallier la future pénurie de main d'œuvre
- Eviter les voies sans issue
- Rendre la formation professionnelle attrayante
- Augmenter la mobilité individuelle
- Surmonter les principes de sélection rigides

## Exemples de stratégies envisageables

- Prise en compte des acquis
- Développement de filières de formation intégrées (double qualification)
- Reformulation de la structure du programme (unités de formation délimitées)
- Validation des acquis dans le domaine de la formation professionnelle supérieure

## Obstacles et résistances

- Différences au niveau des contenus et des objectifs
- Différences de culture en matière d'examens
- Manque d'intérêt ou absence d'utilité
- Pas ou peu de connaissances sur les autres examens
- Méfiance en ce qui concerne la qualité
- Efforts conscients de repli/délimitation
- etc.

## Tendances envisageables

- Mise en place de systèmes d'examen modulaires
  - pour faciliter la reconnaissance des acquis
  - et
  - pour répondre aux craintes actuelles
- Prise en compte (obligatoire) des éléments de formation en vue d'augmenter leur attrait

## La SVF-ASFC

- est favorable au projet de guide « Prise en compte des acquis dans la FPS »
- traite le thème de la « validation des acquis dans le système de formation modulaire SVF-ASFC »

Merci de votre attention

[www.svf-asfc.ch](http://www.svf-asfc.ch)